

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 25 septembre 2019 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO – B. DANIS - A. CHOUKROUN - C. NEGRI-AZAIS - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - F. PEREZ - P. KAPPLER - G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : M. IBARS par M. ROUVIER - M. GROSSO par G. REQUENA - N. SEDKI par L. FABRE - S. SENEGA-SANCHEZ par JF. MARY - S. JEAN par M. PEREZ - S. BERBEZIER par M. LEFEVRE

Absente : MC. FABRE DE ROUSSAC

15. Modification règlement opération façades (Annexe 2)

Le 25 septembre 2015, le conseil municipal approuvait le lancement de l'opération façades pour le 1^{er} janvier 2016.

Au cours des 3 dernières années, la commission opération façades s'est réunie à plusieurs reprises pour analyser les dossiers, les demandes de subventions et la qualité des rénovations réalisées.

Le principe de versement des subventions est resté le même et la municipalité, tout comme la commission souhaite la pérennisation des modalités de versement.

À titre d'information, les principaux montants de l'opération sont les suivants :

BILAN Opération Façades		
	SUBVENTION VILLE	SUBVENTION AGGLO
ANNEE 2016	30 387,30 €	
ANNEE 2017	103 921,27 €	
ANNEE 2018	83 985,30 €	
ANNEE 2019	69 030,59 €	5 000,00 €
A MANDATER DERNIER TRIMESTRE 2019		
ANNEE 2019	30 973,24 €	15 000
TOTAL PREVISIONNEL 2019	100 003,83 €	20 000,00
TOTAL DES ANNEES	318 297,70 €	20 000,00

Toutefois, au vu de l'intervention de nouveaux financeurs à sa SLO
Agglomération Méditerranée et le Conseil Régional, il est nécessaire de procéder à des modifications du règlement.

Vu la validation du nouveau règlement par la commission Opération Façades,

Il appartient au conseil municipal :

De valider le nouveau règlement de l'Opération Façades.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

À L'UNANIMITE

Valide le nouveau règlement de l'Opération Façades.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

